

**AVIS D'IMPÔT 2019****TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de rechercheM FRANCOIS JEAN
CHAMBRE 305
2 AV DU GAL DE GAULLE
47000 AGEN

Vos références

Numéro fiscal (C) :	00 96 015 585 218
Référence de l'avis :	19 65 4126483 34
Numéro de contrat de prélèvement :	M3 65 3025813 05
RUM* :	FR46ZZZ005002M365302581305
Numéro de propriétaire :	370 F00037 A

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBJFPD
M FRANCOIS JEAN FREDERIC

Numéro de rôle :	221
Date d'établissement :	05/09/2019
Date de mise en recouvrement :	31/08/2019

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER **237,00 €****Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières	957,00 €
Acomptes mensuels versés	720,00 €

65005

Compte à débiter :
FR76 1027 8022 5800 0204 3560 158
M FRANCOIS JEAN F
CCM AGEN JASMIN
Prochaines échéances 2019 :
 Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	90,00 €
15 OCTOBRE 2019	90,00 €
15 NOVEMBRE 2019	57,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	95,00 €	15 JUIN 2020	95,00 €
17 FEVRIER 2020	95,00 €	15 JUILLET 2020	95,00 €
16 MARS 2020	95,00 €	17 AOÛT 2020	95,00 €
15 AVRIL 2020	95,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	95,00 €
15 MAI 2020	95,00 €	15 OCTOBRE 2020	95,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 • Sur le paiement de votre impôt :
 TRES BAGNERES BIGORRE CAMPAN
 32 AVE GERUZET BP 129 - 65201 BAGNERES DE BIGORRE
 Tél : 05 62 95 02 85
- Sur le montant de votre impôt :
 SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 59

**(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 370 POUZAC

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	11,35 %			2,80 %	24,69 %	0,205 %			
Taux 2019	11,46 %			2,80 %	24,69 %	0,196 %		0,273 %	
Propriétés bâties		Adresse			22 RTE DE LA SERRE DEVANT		13,26 %		
Base ①	1711			1711	1711	1711	1711	1711	
Cotisation	196			48	422	3	227	5	901
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018	190			47	413	3	198	-	
Cotisations 2019	196			48	422	3	227	5	901
Variation	+3,16 %			+2,13 %	+2,18 %	0 %	+14,65 %	- %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties		Taux 2018	56,00 %		2,86 %	67,60 %	0,758 %	27,20 %	
		Taux 2019	56,56 %		2,86 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	0,718 %
		Bases terres Non agricoles	12		12	12	12	12	
		Bases terres agricoles							
		Cotisations 2018	7		8		3		
		Cotisations 2019	7		0	8	0	3	0
		Variation	0 %		%	0 %	%	0 %	%
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		38	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :		957	